



LES
CENTRES
DE **LOISIRS**
MATERNELS

DES CENTRES DE LOISIRS PRÈS DE CHEZ VOUS



Service des Centres de loisirs maternels

Bâtiment administratif
31-33 rue de la Commune
de Paris
Tél. : 01 48 39 51 41

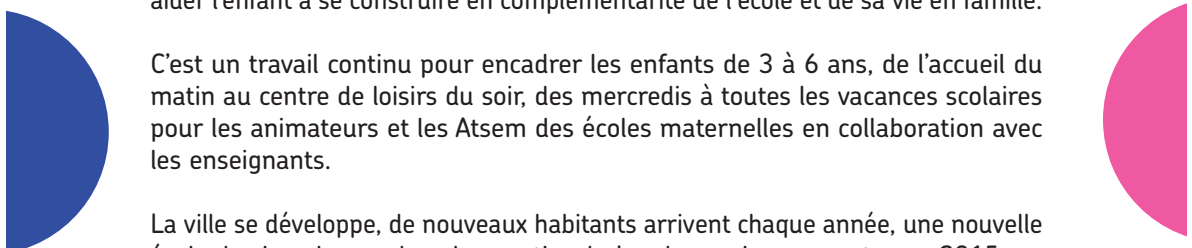
- 1 Angela Davis**
199 bis rue Danielle Casanova
Tél. : 01 49 37 93 05
- 2 Anne Sylvestre**
Mail Anne Sylvestre
109 rue des Cités
Tél. : 01 48 11 34 45
- 3 Francine Fromond**
34 rue Bordier
Tél. : 01 48 33 26 39
- 4 Françoise Dolto**
14 rue Paul Doumer
Tél. : 01 49 37 00 41
- 5 Gérard Philipe**
12 rue Firmin Gémier
Tél. : 01 48 33 78 21
- 6 Jacques Prévert**
1 rue des Cités
Tél. : 01 48 33 19 84
- 7 Jean-Jacques Rousseau**
2 rue Paul Doumer
Tél. : 01 48 33 52 47
- 8 Jean Perrin**
Rue Henri Manigart
Tél. : 01 48 33 17 18
- 9 Louise Michel**
13 rue Léopold Réchossière
Tél. : 01 43 52 40 03
- 10 Marc Bloch**
31 avenue du Président Roosevelt
Tél. : 01 48 11 17 90
- 11 Paul Bert**
116 rue des Cités
Tél. : 01 48 33 05 46
- 12 Pierre Brossolette**
50 rue Hélène Cochenne
Tél. : 01 48 33 24 52
- 13 Saint Just**
Rue Adrien Huzard
Tél. : 01 48 33 22 71
- 14 Stendhal**
2 rue Louis Fourier
Tél. : 01 48 11 35 10
- 15 Taos Amrouche**
19 rue de Presles
Tél. : 01 41 69 66 61
- 16 Centre intercommunal Maria Casarès - Robert Doisneau**
3 rue Christino Garcia Saint-Denis
Tél. : 01 83 72 21 05
- 17 Chemin vert**
Ouverture septembre 2016



CHERS PARENTS

C'est avec plaisir que nous vous présentons l'un des sujets qui tient à cœur à la fois à chacun d'entre vous, mais aussi à notre municipalité, qui met l'enfant et l'éducation au centre de nos préoccupations.

La municipalité, les services en charge des enfants, travaillent au quotidien à aider l'enfant à se construire en complémentarité de l'école et de sa vie en famille.



C'est un travail continu pour encadrer les enfants de 3 à 6 ans, de l'accueil du matin au centre de loisirs du soir, des mercredis à toutes les vacances scolaires pour les animateurs et les Atsem des écoles maternelles en collaboration avec les enseignants.

La ville se développe, de nouveaux habitants arrivent chaque année, une nouvelle école de cinq classes dans le quartier du Landy ouvrira ses portes en 2015, un nouveau groupe scolaire est prévu pour 2016 dans le quartier rue du Port-rue du Chemin Vert et nous accompagnons ensemble ces changements.

Une attention particulière est portée aux formations du personnel, à l'accueil de l'enfant en situation de handicap et à la rénovation de notre centre George Sand à Piscop, qui permet aux enfants des Centres de loisirs maternels de vivre des journées vivifiantes en pleine nature.

Notre engagement s'inscrit dans un cadre politique global où l'enfant peut s'épanouir et a vocation à devenir un citoyen éclairé.

Pascal Beudet

Maire d'Aubervilliers
Vice-président de Plaine Commune
Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis

Laurence Grare

Adjointe au maire
déléguée à l'Enfance

LE PROJET ÉDUCATIF DES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS D'AUBERVILLIERS



Le projet éducatif des Centres de loisirs maternels (CLM) d'Aubervilliers c'est, d'abord, un regard sur l'enfant et ses besoins.

Ses besoins pour grandir.

Ses besoins de bien-être.

Ses besoins de sécurité.

Ses besoins de repos et de sommeil.

Ses besoins de relations avec les autres.

Respecter ces besoins est une préoccupation permanente des professionnels de l'enfance des CLM en lien avec les Atsem et les équipes enseignantes de l'école.

Le projet éducatif des Centres de loisirs maternels d'Aubervilliers c'est, aussi, voir les différences entre enfants, prendre en compte les particularismes et les individualités, accueillir les cultures du monde et partager un langage commun, diversifier les activités, organiser la découverte de la nature et du vivant.

À partir de ces fondamentaux, toute une organisation est en place. Chaque Centre de loisirs de la Ville décline ces principes en activités variées.

Le projet éducatif des Centres de loisirs maternels d'Aubervilliers c'est, enfin, un lien avec les parents invités à en prendre connaissance et à en discuter avec l'équipe du Centre de loisirs de leur(s) enfant(s).

DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Elle est constituée d'un(e) directeur(trice) et d'un nombre d'animateurs(trices) qui est variable en fonction du nombre d'enfants accueillis dans chaque centre de loisirs. La grande majorité d'entre eux est membre de la fonction publique territoriale, dans la filière de l'animation, et possède également le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou le BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur). D'autres professionnels interviennent également auprès des enfants dans des domaines spécifiques comme le sport, avec les éducateurs sportifs de la Ville, ou la culture, avec des intervenants d'associations ou le personnel des médiathèques.

LES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES

Les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), font partie intégrante de la communauté éducative. Chaque école dispose d'une Atsem de Centre de loisirs maternel. Elles sont chargées de l'assistance au personnel enseignant durant le temps scolaire ainsi que de l'entretien du matériel et des locaux. Hors temps scolaire, elles contribuent à la gestion de la pause méridienne, à l'accompagnement lors des repas et pour l'hygiène des enfants. Elles sont, dans leur grande majorité, titulaires du CAP Petite Enfance. Pour contribuer à la reconnaissance du métier, la Ville d'Aubervilliers a élaboré une Charte des Atsem.



Le service des Centres de loisirs maternels pilote l'organisation générale des CLM de la commune et encadre les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).

Le Service des Centres de loisirs maternels – Atsem vous accueille du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Bâtiment administratif

31-33 rue de la Commune de Paris (3^e étage)

Tél. : 01 48 39 51 41 (51 42 - 51 18 - 50 99)

Fax : 01.48.39.50.47

Courriel : clm@mairie-aubervilliers.fr



LES TEMPS DE LA JOURNÉE

L'ACCUEIL MATINAL AVANT L'ÉCOLE : 7H30 - 8H45

Il se déroule sans participation financière dans les écoles maternelles pour les enfants qui fréquentent l'école et le Cours préparatoire (CP) du groupe scolaire dont les parents travaillent. C'est un moment d'accueil personnalisé, paisible, afin de bien débuter la journée.

Au-delà du niveau CP, des dérogations sont possibles sous certaines conditions pour bénéficier de cet accueil.

LA PAUSE MÉRIDIENNE : 11H45 - 13H30

L'inscription s'effectue le matin auprès de l'enseignant de votre enfant. Les repas sont préparés par les agents de la restauration municipale. Les Atsem et les animateurs assistent les enfants dans ce moment de restauration qui mêle équilibre nutritif et découverte de la diversité des aliments. C'est également un temps de repos avec la possibilité de se dépenser et de s'aérer.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU SOIR : 15H45 - 18H30

Après une pause goûter, votre enfant participe à des ateliers en petits groupes et en fonction de ses envies : jeux, sports, musique, activités manuelles.



LE MERCREDI : 11H45 - 18H30

Ce temps débute dès la pause méridienne. Après un temps calme, les enfants se voient proposer des activités à thèmes, des jeux collectifs, des parcours de motricité et des activités sportives. Les équipes d'animation favorisent également la socialisation avec des jeux d'expression et l'éveil culturel avec le livre pour support.





LE TEMPS DES VACANCES SCOLAIRES

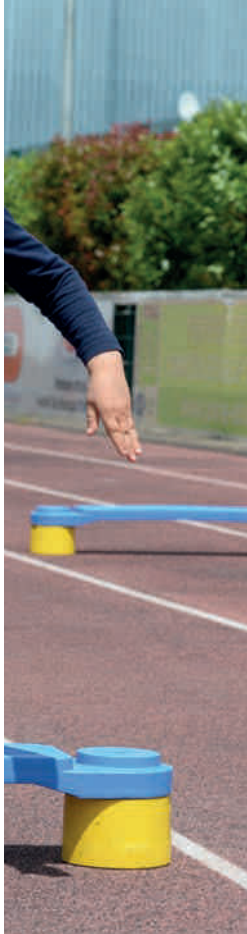
Jouer, découvrir, explorer, chanter, danser, partager, se reposer, à chaque période de congés, les Centres de loisirs maternels d'Aubervilliers changent de rythme pour accueillir votre enfant. Celui-ci prend le temps de participer à des activités sur plusieurs jours : les grands jeux, la préparation du carnaval, les entraînements sportifs pour les Olympiades, les conceptions d'affiches pour la Journée des Droits de l'Enfant, etc.

En plus des activités habituelles des Centres, ils peuvent aller à la piscine, au cinéma, au théâtre, voir des spectacles jeune public, sans oublier les escapades à Piscop pour des sorties nature. **De l'automne jusqu'aux grandes vacances d'été, en passant par Noël, les enfants vivent des journées différentes et variées au fil des saisons.**



L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT

Du lundi au vendredi,
de 8 h 20 à 18 h 20.
Participation possible
à la demi-journée ou à la journée.
Durant les vacances scolaires,
pour tous les Centres
de loisirs maternels,
des regroupements sont réalisés.
Réservation obligatoire.



DÉCOUVERTE NATURE À PISCOP

Durant les petites et grandes vacances scolaires, chaque jour plus d'une centaine d'enfants des différents CLM de la Ville font une escapade en car à la campagne et profitent des installations du Centre George Sand dans le Val d'Oise (Piscop).

Propriété d'Aubervilliers, ce centre s'étend sur neuf hectares de parc, de bois et prairies. Entièrement clos, il permet l'accueil en pleine nature des enfants en toute sécurité avec des structures à grimper, à glisser et à escalader. Les locaux hébergent les salles d'activités et de restauration. Un des bâtiments du site est entièrement réservé aux plus petits.

LA JOURNÉE DES ENFANTS

Les enfants participent à des activités variées : grands jeux extérieurs, chasses au trésor, ateliers manuels, balades en forêt, cueillettes de fleurs et de fruits à la Croix Verte, jeux sportifs et jeux d'eau (en été), apprentissage du vélo. Pour leur plus grand plaisir, un enclos abrite des chèvres et des poules.



La création d'un « Jardin pédagogique sur les senteurs » est en cours de réalisation. Aux beaux jours, c'est le temps des pique-niques et des siestes sur l'herbe.

A DISPOSITION DE LA POPULATION

Hors vacances scolaires, le centre George Sand est ouvert à d'autres publics albertivillariens : les seniors, les associations, les centres sociaux.

INSCRIRE VOTRE ENFANT

Les Centres de loisirs maternels accueillent les enfants dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 6 ans. Une période d'adaptation est mise en place pour ceux qui découvrent la vie en collectivité. Dans le cas d'un handicap reconnu, l'enfant peut bénéficier de l'accompagnement d'une Assistante de vie scolaire (AVS). Les modalités d'inscription sont simples et se déroulent en trois étapes.

ETAPE 1 : CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

En vous présentant
auprès du Service municipal de l'Enseignement
Bâtiment administratif
31-33 rue de la Commune de Paris, 1^{er} étage.
Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h45 ;
fermé au public le jeudi à partir de 12h30.

**Apporter tous les documents originaux
nécessaires :**

- Livret de famille
ou acte de naissance de tous les enfants.
- Quittance de loyer (mois en cours) pour
les locataires ou descriptif du logement
+ échéancier pour les propriétaires.
- Avis d'imposition de l'année précédente.
- Revenus des 3 derniers mois de toutes
les personnes au foyer : bulletins de salaire,
décompte de la Sécurité sociale
(si arrêt maladie durant le trimestre écoulé
ou congé maternité).
- Notification des Assedic
+ attestation mensuelle de versement.
- Pension de retraite + complémentaire.
- Attestation de paiement des allocations
familiales de moins de 3 mois.
- Résultat de bilan comptable
pour les commerçants.

ETAPE 2 : RENCONTRER LA/LE DIRECTRICE/TEUR DU CENTRE DE LOISIRS MATERNEL

Votre quotient familial calculé, vous
prendrez contact avec la direction du
Centre de loisirs maternel de l'école
de votre enfant. Une fiche d'inscrip-
tion à remplir (chaque année) vous
sera remise lors de cette première
rencontre.

ETAPE 3 : FINALISER L'INSCRIPTION

Complétée par vous et votre médecin
traitant, la fiche est à redonner à la
direction du Centre de loisirs maternel.
Dès lors, votre enfant est inscrit.

RÉSERVATION POUR LES VACANCES SCOLAIRES

Durant les vacances scolaires, le dispo-
sitif de réservation obligatoire permet
de mieux gérer l'accueil des enfants en
prévoyant le personnel d'encadrement
nécessaire et en organisant à l'avance
les plannings d'activités.

- Retirez une fiche de réservation
auprès de la direction du Centre de
loisirs maternel de l'école de votre
enfant afin d'y noter ses jours de
présence durant les vacances.
- Remettre le document complété et
signé, au plus tard trois semaines
avant le début de chaque période de
vacances, à la direction du Centre
de loisirs maternel qu'il fréquente
au cours de l'année.

VOTRE PARTICIPATION FINANCIÈRE

JOURNÉE SCOLAIRE

Quotients	Pause méridienne dont le repas	Goûter	Accueil de loisirs du soir	Total Pause méridienne + Goûter + Accueil de loisirs du soir
A	0,30	0,69 (*)	0,24	1,23
B	1,10		0,39	2,18
C	2,10		0,65	3,44
D	2,47		0,89	4,05
E	2,84		1,00	4,53
F	3,31		1,16	5,16
G	3,94		1,28	5,91
G ^{BIS}	4,10		1,28	6,07
H	4,47		1,47	6,63
I	4,68		1,58	6,95
J	4,88		1,76	7,33
K	4,88		1,76	7,33

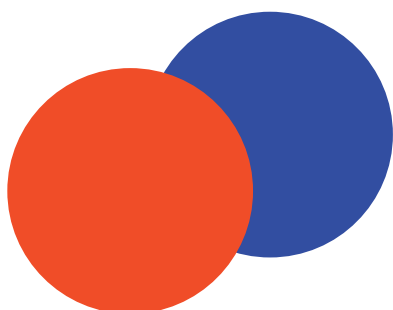
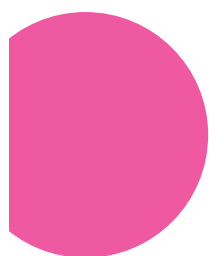
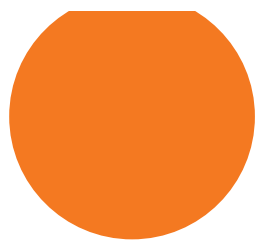
Les tarifs en € pour l'année scolaire 2015-2016 sont appliqués à partir du 31 août 2015.

Chaque mois, vous recevrez une facture qui sera à régler auprès du service municipal de l'Enseignement.

MERCREDI ET JOURNÉE « VACANCES SCOLAIRES »

Quotients	Pause méridienne dont le repas	Goûter	½ journée Accueil de loisirs	Total mercredi (Pause méridienne + Goûter + ½ journée Accueil de loisirs)	Journée complète Accueil de loisirs	Total vacances scolaires (Journée complète + pause méridienne + Goûter)
A	0,30	0,69 (*)	0,33	1,32	0,66	1,65
B	1,10		0,59	2,38	1,18	2,97
C	2,10		0,96	3,75	1,92	4,71
D	2,47		1,16	4,32	2,32	5,48
E	2,84		1,36	4,89	2,72	6,25
F	3,31		1,58	5,58	3,16	7,16
G	3,94		1,79	6,42	3,58	8,21
G ^{BIS}	4,10		1,79	6,58	3,58	8,37
H	4,47		2,08	7,24	4,16	9,32
I	4,68		2,19	7,56	4,38	9,75
J	4,88		2,41	7,98	4,82	10,39
K	4,88		2,41	7,98	4,82	10,39

(*) Tarif unique pour le goûter qui est fourni dès que l'enfant fréquente l'accueil du soir du Centre de loisirs maternel



**SERVICE
DES CENTRES DE LOISIRS
MATERNELS**

Bâtiment administratif
31-33 rue de la Commune de Paris
Tél. : 01 48 39 51 41

